



Accusé de réception en préfecture  
974-229740014-20230523-ADSAGENT266-AI  
Date de télétransmission : 24/05/2023  
Date de réception préfecture : 24/05/2023

Mis en ligne le 24 mai 2023

Saint Denis, le

23 MAI 2023

**ARRETE N° ADS/266/2023**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MONSIEUR Nicolas LEOVILLE  
DIRECTEUR DU LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL  
DE LA DIRECTION AGRICULTURE ET DE L'EAU,**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**W/U** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.3221-3 ;

**W/U** le code général de la fonction publique ;

**W/U** le code de la commande publique, notamment son article R.2121-2 ;

**W/U** l'article 5 de la directive européenne 2014/24/UE du 26 février 2014 ;

**W/U** l'élection du Président du conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

**W/U** le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental de la direction de l'agriculture et de l'eau ;

**W/U** l'arrêté n° ADS/175/2022 du 30 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas LEOVILLE, Directeur Technique du Laboratoire Vétérinaire Départemental ;

**CONSIDERANT** le besoin d'actualiser la liste de familles d'achats gérés en autonomie par le Laboratoire Départemental Vétérinaire annexée au présent arrêté.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Nicolas LEOVILLE**, Directeur Technique du Laboratoire Vétérinaire Départemental, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, sous la surveillance et la responsabilité du Président du Conseil Départemental :

- tous actes (dont notamment l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes dépenses et recettes départementales), arrêtés, décisions, conventions, certificats administratifs, certifications, documents et correspondances administratives.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Nicolas LEOVILLE**, Directeur Technique du Laboratoire Vétérinaire Départemental, dans le domaine des marchés publics et pour les catégories de marchés et/ou de documents d'exécution visés à l'article 3, pour :

- Prendre de manière autonome toutes les décisions d'achat ;
- Prendre de manière autonome toutes les décisions se rapportant à la préparation, à la passation, à l'exécution administrative et technique, ainsi qu'au règlement des marchés publics et leurs avenants ;
- Conclure et signer les marchés publics et leurs avenants, les bons de commande ainsi que tous les actes relatifs à leur exécution et leur règlement.

**ARTICLE 3 :** Les marchés, avenants, décisions et actes se rapportant à la préparation, la passation et l'exécution des marchés, concernés par la présente délégation et gérés de manière autonome sont les suivants :

- Tous les marchés, avenants, actes et décisions relatifs à la préparation, à la passation, à l'exécution, au règlement et à la résiliation **des marchés publics inférieurs ou égaux à 4 000 euros H.T.,**
- **Les bons de commande ne dépassant pas 4 000 euros H.T.** émis sur les accords-cadres à bons de commande,
- Les actes relatifs à l'exécution et au règlement des marchés publics **supérieurs à 4.000 euros H.T., lorsque ces actes n'emportent pas de modifications des contrats.**
- Tous les marchés, avenants, actes et décisions relatifs à la préparation, à la passation, à l'exécution, au règlement et à la résiliation **des marchés publics inférieurs ou égaux à 90 000 euros H.T., ainsi que les bons de commande émis sur les accords-cadres à bons de commande, pour les familles d'achats dont la liste figure en annexe 1 du présent arrêté.**

**ARTICLE 4 :** Sont exclus de la délégation de signature consentie à **Monsieur Nicolas LEOVILLE**, Directeur Technique du Laboratoire Vétérinaire Départemental,

- les rapports et délibérations :
  - o au Conseil Départemental,
  - o à la Commission Permanente,
  - o aux commissions Spécialisées,
  - o à la Commission d'appel d'offres,
  - o à la commission de délégation de service public.
- les correspondances aux Ministres, au Préfet, aux élus locaux, aux Présidents de juridiction,
- les actes comportant la nomination, le recrutement et le renouvellement des contrats du personnel départemental,

- les actes de location, d'acquisition ou de vente de biens immobiliers,
- les conventions de maîtrise d'ouvrage mandatée,
- les certificats administratifs valant cession de créance,
- les remises de dettes.

**ARTICLE 5 :** Cette délégation concerne l'ensemble des services du Laboratoire Vétérinaire Départemental.

**ARTICLE 6 :** Tous les résultats d'analyses, rapports d'essais ou de visites effectués par le Laboratoire sont signés quant à la validation technique des résultats par :

- **Monsieur Nicolas LEOVILLE,**  
ou
- **Monsieur Eric GAZEMONT, Madame Virginie BERTET et Monsieur Jean-Marc POULLE** (pour les résultats de bactériologie, parasitologie et mycologie),  
ou
- **Madame Marguerite VIRELIZIER et Monsieur Gilles FRANCOISE** (pour les résultats d'immuno-sérologie),  
ou
- **Madame Virginie BERTET et Madame Natacha MALLIE** (pour les résultats de Biologie Moléculaire dite PCR).  
ou
- **Madame Fathia VALLY-DINDAR et Monsieur Florent TSANG-CHIN-YEE** (pour les résultats d'hygiène alimentaire).

Concernant les résultats d'autopsie, seul le directeur technique docteur vétérinaire est autorisé à signer les résultats d'analyse définitifs. En son absence, Monsieur Eric GAZEMONT et Monsieur Jean-Marc POULLE peuvent délivrer des résultats partiels non définitifs.

**ARTICLE 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Nicolas LEOVILLE**, la délégation qui lui a été accordée concernant :

- les actes courants de gestion administrative et comptable,
- les certificats administratifs ne valant pas créance,
- les certifications de service fait et les liquidations de dépenses,
- les états prévus au Code des Marchés Publics pour les bénéficiaires de nantissement ou cession de créances,

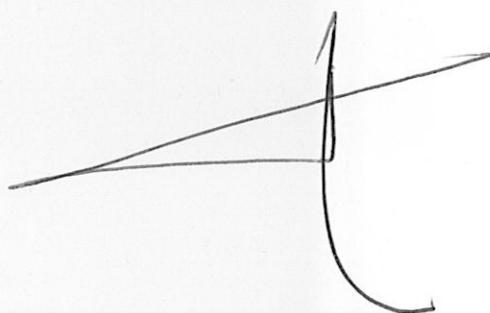
pourra être exercée dans les mêmes conditions par **Monsieur Gérald DAMOUR**, Directeur administratif et financier du Laboratoire Vétérinaire Départemental.

**ARTICLE 8** : En cas de situation de conflit d'intérêts, dans le cadre de l'exercice de cette délégation, **Monsieur Nicolas LEOVILLE**, devra s'abstenir d'utiliser cette délégation, se déporter du dossier concerné et informer sans délai le Président du Conseil départemental ainsi que son supérieur hiérarchique par écrit des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses fonctions.

**ARTICLE 9** : L'arrêté n° ADS/175/2022 du 30 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas LEOVILLE, Directeur Technique du Laboratoire Vétérinaire Départemental est rapporté.

**ARTICLE 10** : Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, et publié.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by 'MELCHIOR'. The signature is written over a horizontal line.

**Cyrille MELCHIOR**

**Annexe 1 : Liste de familles d'achats visée à l'article 3 du présent arrêté**

**NB** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## 2023: Familles d'achats gérées en autonomie par le LVD

Référence	Intitulé	Art. R2123-1-3° ?
<b>B - Achats dans le domaine de la santé des personnes</b>		
<u>B14F</u>	Désinfectants et produits chimiques pour désinfection	Non
<b>C - Achats dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes</b>		
<u>C06F</u>	Matériels de vidéo surveillance, télé surveillance et traitement du signal, pièces détachées	Non
<u>C07S</u>	Maintenance et réparations pour Matériels de télé surveillance et traitement du signal	Non
<b>D - Achats dans le domaine des transports des biens et des personnes</b>		
<u>D22S</u>	Remorquage de véhicules	Non
<u>D37S</u>	Transports de biens hors territoire départemental (aérien, ferroviaire, maritime, routier, sur route,..)	Non
<u>D38F</u>	Emballages de déménagement, transport et stockage (cartons, palettes, tonneaux, sacs, sachets, emballages isothermes, papier bulle,...)	Non
<u>D50S</u>	Acheminement avec affranchissement de lettres et colis par voie postale, location de machines à affranchir avec consommables	Non
<u>D52F</u>	Véhicules thermiques, électriques, hybrides, utilitaires. Accessoires et pièces détachées	Non
<b>F - Achats liés aux personnes et aux services personnels</b>		
<u>F13S</u>	Formations techniques: (Génie technique - Espaces verts et paysage, Génie technique - Formations destinées aux laboratoires, Génie technique - Infrastructures et réseaux, Génie technique - Maintenance des bâtiments tous corps d'état, Génie technique - Permis, habilitations à la conduite d'engins, de machines ou de matériels, Restauration - Hygiène et sécurité alimentaire, Sécurité et protection des biens et des personnes, Informatique et systèmes d'information, Aménagement et développement durable du territoire, Culture, archives et documentation, Sport, Formations dans le domaine de l'environnement)	Oui
<b>I - Achats dans le domaine informatique</b>		
<u>I17F</u>	Lecteurs magnétiques ou optiques. Lecteurs optiques. Scanners informatiques. Matériel de reconnaissance optique de caractères. Lecteurs de codes à barres. Lecteurs de cartes magnétiques. Périphériques d'acquisition des données : Lecteurs de cartes à puce. Lecteurs d'empreintes digitales. Lecteurs combinés de cartes à puces et d'empreintes digitales. Pièces détachées	Non
<u>I40S</u>	Services de banques de données: Mise à disposition de données préexistantes (horaires, données scientifiques, données juridiques) organisées pour la consultation ou l'exploitation à travers un serveur informatique. Services techniques nécessaires pour accéder aux banques de données et les consulter. Constitution de fonds documentaires non informatisés.	Non
<u>I44S</u>	Services d'études, de conseils et d'assistance dans le domaine des systèmes d'information	Non
<b>L - Achats dans le domaine des activités de laboratoires</b>		
<u>L03F</u>	Matériel pour les laboratoires d'analyses vétérinaires, alimentaires et d'eau ou autres (accessoires, spatules, balance et masses de précision, thermomètres, sondes, ...), pièces détachées	Non
<u>L04S</u>	Maintenance et réparations des matériels pour les laboratoires d'analyses vétérinaires, alimentaires et d'eau ou autres ( accessoires, spatules, balance et masses de précision...)	Non
<u>L06S</u>	Maintenance et réparations pour équipements pour les laboratoires d'analyses vétérinaires, alimentaires et d'eau ou autres	Non
<u>L07S</u>	Essais interlaboratoire	Non
<u>L08S</u>	Blanchisserie pour les laboratoires	Non
<b>N - Achats dans le domaine alimentaire</b>		
<u>N10F</u>	Achat ou location de distributeurs d'eau, Bonbonnes d'eau, maintenance	Non
<b>O - Achats de services d'études, de conseils et d'assistance</b>		
<u>O01S</u>	Services d'études, de conseils et d'assistance dans le domaine de l'organisation de la Collectivité : démarche qualité	Non
<b>P - Achats communs associés aux travaux</b>		
<u>P04F</u>	Graisses, lubrifiants, dégriffants, huiles pour outillage	Non
<u>P10F</u>	Automatismes et électrotechniques, accessoires et pièces détachées (télécommandes,...)	Non

## 2023: Familles d'achats gérées en autonomie par le LVD

Référence	Intitulé	Art. R2123-1-3° ?
<u>P19F</u>	Location, entretien de sanitaires mobiles	Non
<u>P68F</u>	Outillage électroportatif et consommables de l'outillage	Non
<u>P69F</u>	Quincaillerie de fixations (visserie, boulonnerie, lames, forets, rivets, rondelles, clous, clous-pointes, ...) et quincaillerie de fixations liquides (résines, colles, silicones, mastic)	Non
<u>P70F</u>	Outillages non motorisés et consommables (brouettes, tuyaux d'arrosage, pelles, ficelles, cordes, câbles élingues, sécateurs, sabres, marteau)	Non
<b>Q - Fournitures et services spécifiques aux bâtiments</b>		
<u>Q01F</u>	Signalétique des sites départementaux (bâtiments, plaques de services, espaces publics, ...)	Non
<u>Q18F</u>	Tapis et moquettes	Non
<u>Q27S</u>	Maintenance et réparations des onduleurs autres qu'accessoires informatiques	Non
<u>Q50F</u>	Gaz hydrocarbures (butane, propane); Petites recharges de gaz	Non
<u>Q51F</u>	Petits matériels électriques (ampoules, lampes torches, tubes LED, éclairage solaire, enseignes lumineuses, rallonges,...), pièces détachées	Non
<u>Q52F</u>	Piles et accumulateurs autonomes	Non
<b>T - Achats dans le domaine du nettoyage et de la gestion des déchets</b>		
<u>T02F</u>	Produits d'entretien à usage spécifique en milieu professionnel et médical (désinfectants, lingettes,...) Norme petite enfance et normes laboratoires	Non
<b>U - Achats d'équipements généraux et services associés</b>		
<u>U06F</u>	Vaisselle domestique	Non
<u>U08F</u>	Pendules et horloges, pièces détachées	Non
<u>U10F</u>	Articles de camping et de voyage (tentes, glacières, hamacs, sacs de couchage, ...)	Non
<u>U34F</u>	Electroménager standard et pièces détachées et consommables	Non
<u>U39S</u>	Maintenance et réparations pour appareils industriels de blanchisserie	Non
<u>U40F</u>	Appareils industriels de restauration (cuisine) et pièces détachées et consommables	Non
<u>U41S</u>	Maintenance et réparations pour appareils industriels de restauration	Non
<u>U43F</u>	Articles ménagers à usage unique et / ou jetables : vaisselle en papier ou en carton ou en plastique, nappes, serviettes en papier; Bougies, chandelles, cierges; Allumettes, Briquets et articles pour fumeurs,. Emballages ménagers (papier aluminium, papier sulfurisé,...)	Non